**Communiqué de presse suite à l’arrêté du Préfet de la Haute-Loire du 16 août 2023 concernant l’autorisation de construire et d’exploiter 5 aérogénérateurs aux Vastres.**

Suite à son refus d’accorder le 21 septembre 2018 l’autorisation de construire et d’exploiter 5 aérogénérateurs aux Vastres, le Préfet de la Haute-Loire avait été enjoint par la Cour Administrative d’Appel de Lyon de délivrer cette autorisation avant le 20 janvier 2023.

Le 16 août, soit près de 7 mois après cette échéance, alors que le Ministère de la transition écologique sollicité en ce sens, n’a pas souhaité faire de recours devant le Conseil d’Etat contre l’arrêt de la CAA de Lyon Monsieur le Préfet, l’avant-veille de son départ du département, a dû finalement se résoudre à délivrer cette autorisation.

Ce délai montre, la perplexité des décideurs devant ce projet qui a reçu des avis négatifs de toutes les administrations consultées, de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites et du tribunal administratif de Clermont-Ferrand,  qui n’a jamais été présenté au public, si ce n’est à de petits comités comprenant presqu’autant de participants que de machines prévues, qui a sans cesse changé, et qui est toujours puissamment rejeté par la population locale et les élus (hormis le soutien obstiné du maire de la commune des Vastres). La situation est également ubuesque, voire tragique, parce que cette autorisation s’appuie sur un dossier déposé en 2016, soit sur des études vieilles de près de dix ans, comme si rien n’avait bougé depuis. Or ce projet est en contradiction totale avec les documents d’urbanisme en cours d’approbation (Plan Local d’Urbanisme Intercommunal) et le projet Grand Site de France Mézenc-Gerbier récemment lancé par les départements de Haute-Loire et d’Ardèche et porteur d’avenir.

Cet arrêté accentue ainsi le contexte social délétère qui caractérise ce projet d’aérogénérateurs depuis maintenant une bonne quinzaine d’années. L’urgence climatique ne donne pas droit de s’asseoir sur la biodiversité, de dégrader des paysages remarquables ni de briser la paix sociale.

 Le Collectif des habitants et l'Association pour la Préservation des Paysages Exceptionnels du Mézenc (APPEM) soutenus par les principales associations œuvrant sur le plateau, vont mettre tous les moyens nécessaires pour empêcher la poursuite de ce projet.

Le maire de Fay-sur-Lignon et son Conseil municipal maintiennent également leur opposition à ce projet éolien des Vastres.

Nathalie Merley, Collectif des habitants, T. 06 88 32 62 41

email : soustelle-merley@wanadoo.fr

Gilbert Richaud, APPEM, T. 06 81 33 38 76 ;

 email : mezenc.exceptionnel@orange.fr